



DÉCISION N ° DIR-2026-094

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE A MADAME Natacha ROMNAIN

Le Directeur de l'établissement Public national de La Réunion ;

Vu le Code de l'Environnement notamment en ses articles L.331-10, R.331-34 et R.331.35 ;

Vu le Décret n°2007-296 du 5 mars 2007 créant le Parc national de La Réunion,

Vu l'arrêté de la Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer en date du 09 Mai 2017 attribuant à Monsieur Jean-Philippe DELORME la fonction de Directeur de l'établissement Parc national de La Réunion à compter du 05 Juin 2017 ;

Vu la délibération n° CA-R-2016-017 du 30 novembre 2016 portant délégation de compétences du Conseil d'administration au Directeur d'établissement,

DÉCIDE

Article 1 :

Délégation de la qualité d'ordonnateur est donnée à Madame Natacha ROMNAIN , Secrétaire Générale Adjointe , Responsable des Ressources Humaines de l'établissement Parc national de La Réunion, pour valider l'ensemble des documents et actes budgétaires, notamment :

- la certification des services faits,
- les demandes de paiements, toutes natures de dépenses confondues et sans limitation de montant,
- les titres de recettes, toutes natures de recettes confondues et sans limitation de montant.

Article 2 :

Délégation de signature est donnée à Madame Natacha ROMNAIN, Secrétaire Générale Adjointe, Responsable des Ressources Humaines de l'établissement public Parc national de La Réunion, pour l'ensemble des correspondances et documents afférents à :

- la gestion du personnel et des ressources humaines, à l'exclusion des contrats de travail et ordres de missions hors département,
- l'engagement des dépenses et de la signature des engagements juridiques dans la limite de 20 000 euros,
- la signature des conventions dont l'incidence financière est inférieure à 20 000 euros.

Article 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean Philippe DELORME, Directeur de l'établissement Parc national de La Réunion, de Monsieur Paul FERRAND, Directeur Adjoint de l'établissement Parc national de La Réunion, de Madame Mariana BONET, Secrétaire Générale de l'établissement Parc national de La Réunion, délégation est donnée à Madame Natacha ROMNAIN, Secrétaire Générale Adjointe, Responsable des Ressources Humaines, à effet de signer, tous les actes, courriers et ampliatiions afférents au fonctionnement et à l'exécution des missions de l'établissement.

La Plaine des Palmistes le 31 Juillet 2026

Le Directeur du Parc national de La Réunion



Date de publication	
Date d'affichage	
Date de retrait	

Diffusion :

- Intéressée
- Agent Comptable
- Contrôleur financier
- Services et secteurs (Affichage 2 mois)
- Recueil des actes administratifs du Parc national de La Réunion



Parc national de La Réunion